

MÉMOIRE COMMISSION DU BAPE



PROJET ÉOLIEN DE SAINT VALENTIN



SAINT-VALENTIN

LARGEUR DE DEUX PALES À L'HORIZONTALE
50 PERSONNES



ST VALENTIN



Monsieur le président, Monsieur le Commissaire,

Je suis et je me sens concernée par ce projet à plus d'un titre.

D'abord comme Québécoise, mais aussi comme résidente de Saint-Bernard de Lacolle et comme voisine des Municipalités de Saint-Valentin, de Saint-Paul de l'Île aux Noix et de Saint-Cyprien (trois municipalités touchées par le présent projet).

Je me sens aussi concernée comme être humain à l'échelle de la planète.

Comme Québécoise,

je suis consternée de la façon dont notre gouvernement gère ses politiques énergétiques.

Je ne reviendrai pas sur le coût de revient exorbitant de l'énergie éolienne (son coût humain sera traité ultérieurement), mais je tiens à souligner que c'est encore le petit contribuable qui devra compenser le manque à gagner d'une énergie achetée à fort prix à des promoteurs le plus souvent étrangers, qui feront leurs profits pendant qu'on épongera le déficit à l'ombre mouvante de gigantesques pales.

Monsieur Charest, Madame Normandeau et Monsieur Arcand nous assurent main sur le coeur qu'il n'y aura pas de projet là où les populations n'en veulent pas. Pendant ce temps les projets ne cessent de se multiplier malgré l'opposition et la détresse de populations submergées, bafouées dans leur droit à la démocratie.

D'ailleurs à ce niveau, lorsque ce gouvernement oblige, musèle et bâillonne les municipalités les obligeant à recevoir les promoteurs comme des rois, les engageant à promouvoir des projets dont ils ne veulent pas, peut-on parler de démocratie ?

Est-ce normal que nos conseils municipaux aient peur de poursuite lorsqu'ils veulent faire adopter des règlements visant à protéger leurs territoires et leur population ? Quel pouvoir nos gouvernement ont accordé à des investisseurs du privés !

Est-ce normal qu'un promoteur installe son bureau au conseil municipal pendant que la population n'arrive pas à se faire entendre ?

Ce gouvernement ne se contente pas de museler les conseils municipaux, il va beaucoup plus loin. Tous les ministères et instances gouvernementales sont

tenus de faire passer cette politique énergétique chaotique et anarchique devant l'objet de leur propre mission.

LA CPTAQ: dont la mission est de "garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles "

Est tenue de dézoner des centaines d'hectares des meilleures terres arables (richesse non renouvelable) les soustrayant ainsi de notre maigre 2% de terres arables . Pris un à un ces retranchements semblent minimes, mais lorsqu'on les cumule, ces pertes deviennent majeures. D'ailleurs d'après le MAPAQ, la proportion des aliments consommés au Québec provenant du Québec serait passée de 78% à 33% au cours des 25 dernières années !

LE MRNF: dont la mission est "d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire, de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur au bénéfice des citoyens. De veiller à l'aménagement durable des forêts publiques, à la mise en valeur des forêts privées ainsi qu'à celle de la faune et de son habitat".

Premièrement, le simple citoyen loin de profiter de ce développement éolien anarchique sur son territoire en paie les frais et de toutes les façons il est perdant. Deuxièmement l'installation de structures industrielles dans nos plus belles forêts et sur nos meilleures terres agricoles alors qu'on dispose de territoires de terres et de forêts de faible qualité est une aberration. Ce n'est pas là une façon de préserver nos ressources naturelles que de donner en pâture à des promoteurs affamés nos plus belles richesses.

LE MDDEP: dont la mission, entre autre, est de protéger l'environnement et les écosystèmes naturels en assurant un environnement sain/.../conserver la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens, miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable, basé sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect.

Compte tenu de la façon dont les citoyens sont informés lorsque les décisions se prennent et lorsque sont choisis les sites d'implantation des éoliennes industrielles, compte tenu du peu de considération

accordé à leurs opinions, compte tenu du viol systématique de milieux et d'écosystèmes naturels, on peut dire que le MDDEP failli à sa tâche et ce malgré de multiples mises en garde par le BAPE depuis des années.

J'ajouterai à cette liste d'instances et ministères détournés de leur mission les :

MAMROT

MAPAQ

MINISTÈRE DU TOURISME

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

LES MRC.

En complet désaccord avec leurs mandats, ils obéissent aux intimations et directives despotiques émanant du politique. Ceci afin de complaire aux lobbys trop puissants de l'éolien. Ils perdent ainsi toute crédibilité auprès d'une population de plus en plus lucide, critique et révoltée d'être à ce point ignorée et méprisée.

LOI ET PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre gouvernement se dit fier d'être une des rares entités politiques dans le monde à s'être doté d'une politique énergétique et d'une loi sur le développement durable. Il nous parle de la "nécessité d'une vision claire", de la "nécessaire implication des intervenants" et de "l'obligation d'avoir des mécanismes d'évaluation et de reddition de compte."

Cette loi est sensée engager le gouvernement à "assurer l'évaluation transparente des résultats atteints".

Ce sont là en effet de fort louables intentions ... à condition de les respecter.

Qu'en reste-t-il de cette loi, quand dans la pratique chacun des 16 principes la soutenant sont ignorés voir violés par un ou l'autre des différents acteurs dans ce dossier ?

- Au niveau SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE, qu'est-ce que ça veut dire pour ce gouvernement "avoir droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ?

Le simple principe de précaution n'est même pas respecté et toutes les études sérieuses menées par des instances reconnues de leur milieu sont systématiquement rejetées lorsqu'elles ne concordent pas avec les données admises à ce jour par notre gouvernement.

- Au niveau ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES, que signifie "les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité /.../ d'éthique et de solidarité sociales ?

Est-ce solidaire, éthique et équitable d'imposer, contre leur volonté, à toutes ces populations, sans véritable consultation préalable et contre leurs accords, des centrales éoliennes industrielles de cette envergure sur leurs territoires ?
À 750 mètres de leurs lieux de résidences ?

- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, "la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement";

Comment peut-on parler de protection de l'environnement lorsqu'on envisage d'installer ces méga-structures sur les meilleures terres agricoles de la province ? Et en plein couloir migratoire de milliers d'oies blanches, de bernaches et de canards ?

- EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, "l'économie doit être performante /.../ prospère /.../ et respectueuse de l'environnement";

Peut-on dire que de vendre l'électricité à perte, de laisser les promoteurs du privé empocher les profits, en les subventionnant est très performant ? En quoi cela peut-il être prospère pour le Québec ? Et en quoi est-ce respectueux de l'environnement lorsque partout au Québec on rase des hectares de nos plus belles forêts, on souille nos belles terres agricoles et demain lors du démantèlement, on laissera dans le sol des tonnes et des tonnes de béton ?

- PARTICIPATION ET ENGAGEMENT, "des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires/.../ pour une vision concertée...";

Jusqu'ici, en dehors de notre présence au BAPE, nous les citoyens, n'avons jamais participé et n'avons jamais été appelé à s'engager dans une vision concertée du développement de ces projets, tant au niveau environnemental, social qu'économique.

- ACCÈS AU SAVOIR, "l'accès à l'information... doit être encouragé... améliorer la participation effective du public..." ;

Non seulement le public n'est-il pas appelé à participer mais il est tenu dans le secret de toutes les tractations ayant cours avec les signataires de contrat d'option ou avec les élus municipaux . Lorsque les rencontres d'informations publiques ont lieu, les projets sont déjà acceptés par les municipalités et ou les MRC.

- SUBSIDIARITÉ, "pouvoirs et responsabilités... répartition adéquate des lieux de décision...souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés" ;

Qu'est-ce que ça signifie la répartition adéquate des lieux de décision ? Que le bon peuple étant incapable de s'occuper lui-même de son territoire ce sont les différentes instances gouvernementales qui s'en occuperont ? Belle façon de se rapprocher des citoyens et des communautés, par chance que notre gouvernement connaît le "niveau approprié d'autorité". Ainsi aucun besoin d'acceptabilité sociale !

- PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE, "rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci";

Si on appelle collaborer le devoir de se soumettre aux exigences de ce gouvernement tant pour la CPTAQ qui est sommée de dézoner à tout vent pour installer ces gigantesques machines que pour toutes les autres instances obligées d'avaliser les politiques venues d'en HAUT, on peut dire que cette partie de principe est respectée. Par contre, en installant une centrale éolienne sur un territoire donné les promoteurs ne sont nullement tenus de respecter les règlements en vigueur sur le territoire limitrophe, encore un abus.

- PRÉVENTION "en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source" ;

Depuis le début du développement éolien au Québec jamais les propriétaires de centrales éoliennes placés en présence de risques connus sur : la santé, le bruit, la vie animale, la dépréciation des terres et résidences, les signaux de télécommunications, l'atteinte à la viabilité touristique de villages ou de régions entières, la fracture sociale de communautés déchirées, la destruction de nos magnifiques paysages et sur l'économie n'ont été empêché d'aller de l'avant dans leur invasion de

nos terres, de nos forêts et de nos montagnes et ce sans mesures réelles de prévention, d'atténuation ou de correction !

- PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL "sa conservation favorise le caractère durable du développement. ...assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur... en tenant compte de la rareté et de la fragilité qui le caractérise ;

Chaque communauté doit se battre afin de faire respecter ses biens culturels, ses lieux et ses paysages contre la pollution visuelle et la proximité des mégas parcs éoliens. Les seules protections existantes plus ou moins efficaces et très aléatoires, sont les RCI dont les MRC se sont dotées afin d'établir les distances séparatrices.

Et comme aucune harmonisation entre MRC n'a été faite à ce jour malgré la création d'un comité créé dans ce but en 2006, une MRC n'est pas assurée de faire respecter ses normes de distance par une autre MRC dont le RCI serait différent.

- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ... "Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens";

Le choix des emplacements pour les centrales éoliennes existantes et en devenir est complètement laissé au bon vouloir des promoteurs qui eux ne sont intéressés que par le maximum de profits qu'ils peuvent générer. Le maintien des espèces et des écosystèmes n'est qu'un irritant pour ces gens. Le laxisme et l'aveuglement des différentes instances gouvernementales concernées et chargées de leur protection, n'empêchent que très rarement la dégradation d'écosystèmes fragiles et le déséquilibre environnemental de bien des espèces.

- RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES "les activités humaines doivent être respectueuses... en assurer la pérennité;

Depuis le début du développement éolien au Québec, jamais n'a été analysé l'impact cumulatif que toutes les centrales existantes ou à venir ont ou auront sur les écosystèmes. Si ce n'est pas fait dans un avenir très rapproché, des dégâts irréparables se produiront. Tout indique que le manque de responsabilité et la vision limitée de notre gouvernement nous conduisent tout droit à cette catastrophe.

- PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE "...approche d'efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

Ce ne sont là que mot creux sans aucune politique effective soutenant ces voeux

pieux.

- POLLUEUR PAYEUR, "...dont les actions dégradent l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement...;

Tel que suggéré à maintes fois par le BAPE et par les citoyens, des fonds de sécurités et de démantèlement devraient être exigés des propriétaires préalablement ou à tout le moins dès le début de la construction des centrales industrielles or il n'en est toujours rien.

- INTERNALISATION DES COÛTS, "la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale."

Au prix payé par le gouvernement pour l'électricité produite par les éoliennes en y incluant toutes les subventions cachées, ainsi que le fait que le gouvernement n'exige pas de fond de démantèlement avant la 11e année d'existence des centrales il est certain qu'au terme de leur vie, ces centrales coûteront très chers aux contribuables . Les routes seront à refaire et les municipalités faute de démanteler ces catafalques hors de service se retrouveront avec des cimetières de funèbres structures métalliques.

Comme Résidente-propriétaire

d'une maison située sur un boisé de 66 arpents à Saint-Bernard de Lacolle, je suis inquiète.

Là où ma maison est située, je ne verrai pas les éoliennes, ni sans doute ne les entendrai. Ce n'est pas le cas des très nombreux citoyens de Saint-Bernard de Saint-Cyprien et de Saint-Valentin dont je me sens profondément solidaire. Ce n'est pas le cas non plus des résidents de mon boisé.

Je suis inquiète de ce que notre gouvernement impose à tous nos paisibles villages, de la façon dont il bafoue tous nos droits sans considération pour notre environnement.

Je suis inquiète pour les habitants de ce petit boisé dont je me sens la charge, en étant actuellement la propriétaire (je sais la chose fort éphémère). C'est une des rares petites forêts de la région Montérégienne. Elle est d'ailleurs densément peuplée.

Nous y avons vu des chevreuils, renards, martres, lièvres, marmottes, rats-laveurs, moufettes, coyotes, écureuils, tamias, belettes et même 6 marccassins probablement échappés d'un élevage.

Ce boisé sert aussi de résidences à de multiples espèces d'oiseaux, dont les dindons sauvages, gélinottes huppées et tétras du Canada, des faisans, des buses, des éperviers et des faucons sans compter tous nos oiseaux quotidiens, les cardinaux, les geais bleu, les sitelles, les mésanges, les nombreux pics et j'en passe.

Notre étang sert aussi de halte pour les canards, les bernaches et les oies blanches qui d'ailleurs nous survolent par milliers à tous les printemps et les automnes.

Mon conjoint et moi-même sommes très soucieux de préserver cet espace contre toutes invasions. Que ce soit par les chasseurs ou les vendeurs de machines à vent.

D'après le Manifeste de Darmstadt (en français sur www.eoliennes.net) en parlant des animaux exposés directement aux infrasons des aérogénérateurs, il est dit:

«les animaux sauvages, beaucoup plus sensibles et réceptifs, désertent définitivement les zones industrielles que sont les forêts d'aérogénérateurs».

Lors d'un passage au splendide Massif du Sud, j'ai rencontré des résidents de Matane vivant à proximité de centrales éoliennes. Ces personnes m'ont déclarées ne presque plus voir d'animaux sauvages dans leur boisé depuis l'installation des éoliennes, confirmant ainsi nos craintes.

Dans cette région gaspésienne il reste encore de vastes forêts (peut-être plus

pour longtemps au rythme ou le gouvernement encourage le pillage de la richesse) où les animaux peuvent aller s'établir. Mais ici, en Montérégie, si ces animaux doivent fuir que leur arrivera-t-il ? Où iront-ils ?

Un exemple:

En bordure du village de Napierville, près d'un nouveau développement qui a exigé le déboisement d'une des dernières parcelles existantes de la municipalité, vivent 2 renards roux, complètement désorientés, survivant grâce à quelques résidents qui les nourrissent et les protègent.

Si ces projets éoliens de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien voient le jour contre toute acceptabilité sociale, qu'arrivera-t-il à ces animaux dont le statut est déjà précaire. Si ce projet est accepté c'est leur disparition qu'on permet et cela est inacceptable et irresponsable.

Le danger existe réellement. D'autant plus que lors d'une rencontre entre le maire Tremblay de Saint-Cyprien, son avocat et M. Lortie, adjoint de la ministre Normandeau, monsieur Lortie a dit qu'Hydro-Québec avait besoin des 2 projets pour aller de l'avant.

Si c'est le cas, alors aux 25 éoliennes de Saint-Valentin, il faudra y ajouter les huit de 3 MW de Saint-Cyprien, presque aussi hautes que la Place Ville-Marie. Puis, comme ça se fait partout ailleurs, les promoteurs n'auront ensuite de cesse que de multiplier le nombre d'infénales aérogénérateurs essayant de les placer partout où ils trouveront des possibilités.

Les conséquences sont prévisibles. Il ne s'agira plus de mon seul petit boisé mais aussi de tous les autres.

Les gens d'ici et des alentours parlent déjà de vendre pour se protéger de ces invasions. Ils n'ont plus aucune confiance en ce gouvernement qui les sacrifie afin de pouvoir maintenir économiquement et artificiellement les populations des zones gaspésiennes.

Comment pouvons-nous laisser faire ça !

A L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE :

Je suis tombée dernièrement sur le:

«RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE»

Du Département de la Haute Corse pour les Communes de PATRIMONIO et de Ville DI PETRABUGNO en 2003. Il sera joint à ce mémoire en annexe.

L'équivalent de notre BAPE.

Je l'ai lu avec beaucoup d'attention et j'en suis encore secouée. Tout est identique à ce qui se passe ici. Pareil chez les Espagnols, les Danois, les Allemands, les Américains etc..

AU NIVEAU DE L'ÉTUDE D'IMPACT:

- Imprécise
- Présente des insuffisances
- Des non-dits
- Photomontages ne reflètent pas la réalité
- Sur le fond, sont absents du dossier :
 - des éléments techniques importants;
 - les aspects financiers
 - les aspects environnementaux
 - les aspects règlementaires.
 - les pylônes et lignes à haute tension
 - imprécision sur les données du vent
 - les nappes phréatiques

ON Y DÉNONCE ou Y PROPOSE :

- L'absence de consultation et de concertation
- L'absence de réunions publiques consultatives
- La nécessité d'une réflexion globale sur la politique énergétique
- La défiguration du paysage condamnant des sites remarquables
- La façon dont les mesures du vent ont été faites
- Les perturbation radio et TV
- La diminution de la valeur foncière des biens (indemnisations)
- Dépôt de garantie pour le démantèlement pas précisé dans l'étude

Parlant de la **VALEUR FONCIÈRE DES TERRAINS ET HABITATIONS:** la Commission nous dit:

«Les éoliennes font hésiter, puis repartir ailleurs, ceux qui voudraient s'installer

dans le secteur. Les agents immobiliers, et les spécialistes de la question le confirment : la valeur des terrains et des maisons concernés ainsi que les loyers chutent au voisinage de ces parcs éoliens. Le peuplement de la région concernée a tendance à stagner voir à diminuer, les projets immobiliers sont abandonnés. Ainsi pour les habitants de proximité, l'impact économique et humain sera donc très défavorable.»

«A 500 mètres (et moins) d'un aérogénérateur industriel, aucune habitation n'est plus vendable. **Les spécialistes considèrent qu'il faut quelques kilomètres pour que la décote immobilière devienne pratiquement nulle.** Dans une telle zone, la décote passe de 100% à environ 0% de façon grossièrement proportionnelle. Cette chute de valeur traduit directement la détérioration du cadre de vie : le tout occulté dans le dossier.»

«L'expérience montre que les riverains des machines attaquent au civil pour trouble de jouissance et de voisinage le maire, le préfet et le promoteur pour demander l'abandon du projet sinon le rachat total avec forte indemnité de leur habitation.» p.27

Pour les **ASPECTS POLITIQUES**:

«Ce qui peut gêner l'observateur et créer un conflit d'intérêts de la nature de celui généré par le projet, c'est la prééminence de l'initiative économique privée qui peut tendre à privilégier la rentabilité financière immédiate sur les aspects environnementaux.»

«..."la justification des sites retenus" est totalement déconnectée des préoccupations environnementales, les facteurs environnementaux n'étant "*pris en compte qu'une fois le choix des sites (...) effectué*"» p.32

L'éolien « ***n'est qu'un alibi écologique, source de profit*** » p.43

Sur **LA MORTALITÉ DES OISEAUX** :

«Le rapport du Dr Lekuona est très pessimiste quant à la mortalité des oiseaux induite par les parcs éoliens en Espagne.»

«Ce rapport fait état d'une mortalité de 19,43 oiseaux par éolienne et par an. Ce qui sur 30 ans, durée de la concession représenterait pour la seule Espagne, 15.000.000 d'oiseaux détruits ! Soit 8.743 pour le seul site des Hauts de Bastia au lieu des 90 escomptés.» p.21

Concernant **LES NUISANCES VISUELLES** :

Madame Marie Odile Guth, directrice de la nature et de l'environnement spécifiait: «*de tous les impacts environnementaux induits par l'éolien, l'impact visuel mérite*

à lui seul une attention particulière. L'implantation d'un parc éolien suppose en effet une transformation plus ou moins importante du paysage selon la nature de celui-ci (paysage naturel, zone industrielle, par exemple). C'est pourquoi on doit pour chaque site potentiel se poser la question de la capacité d'intégration d'un parc éolien au site d'accueil.»

« la conviction que la question de l'impact paysager n'est pas entièrement subjective » Pourquoi partout /.../ tant d'associations se battent-elles contre les outrages au paysage que constituent les implantations anarchiques d'éoliennes ?»

Benoit Hopquin du journal «Le Monde» en parlant de l'Aude :

« **L'érection anarchique de gigantesques rotors, d'abord bien accueillis, entraîne aujourd'hui une opposition grandissante** ». p.23

Sur **L'EXPOSITION AUX INFRASONS** :

«Les animaux sauvages, beaucoup plus sensibles et réceptifs, désertent définitivement les zones industrielles que sont les forêts d'aérogénérateurs ».

«Les Fédérations de chasseurs s'élèvent vigoureusement dans les régions concernées (Tarn, Hérault, etc..) contre les machines. Il en est de même en Corse »

«D'autre part, y compris chez l'homme, des phénomènes de résonance peuvent intervenir entre certaines fréquences de ces infrasons et la fréquence du rythme cardiaque pouvant entraîner des dommages cardio-vasculaires. » p.21

XX

LES SUITES DE CE RAPPORT DÉFAVORABLE.....

Refusé en 2003 et 2004, les promoteurs n'ont pas pour autant abandonné, comme partout ailleurs dans le monde, ils ont récidivé.

MISE EN SERVICE EN JUIN 2007

PARC ÉOLIEN DE PATRIMONIO POUR UNE PUISSANCE DE 11500 KW
5 ÉOLIENNES D'UNE PUISSANCE DE 2.8KW

CE N'EST QU'UN DÉBUT



LES LOBBYS DE L'EOLIEN SONT TRÈS PUISSANTS À L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

POUVEZ-VOUS NOUS DIRE QUE VOUS CROYEZ AVOIR UN QUELCONQUE
POUVOIR FACE À CES LOBBYS ET FACE À L'AVEUGLEMENT DE NOTRE
GOUVERNEMENT?

CROYEZ-VOUS VRAIMENT POUVOIR LEUR FAIRE ENTENDRE RAISON ?

CROYEZ-VOUS RÉELLEMENT QUE CET EXERCICE POPULAIRE OU CHACUN Y MET
TOUTE SA FERVEUR PEUT AVOIR UNE QUELCONQUE INFLUENCE SUR CE QUI
NOUS SEMBLE TOUT JOUÉ D'AVANCE ?

S'IL VOUS PLAÎT DITES-NOUS OUI !

RAPPORTS DU BAPE DEPUIS 1997

LISTE TRÈS PARTIELLE D'AVIS DE CONSTATS ET DE COMMENTAIRES DONNÉS
PAR LES COMMISSAIRES AU BAPE DEPUIS 1997 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ
RESPECTÉE PAR NOS DÉCIDEURS.

BAPE RAPPORT 109 FÉVRIER 1997 GASPÉSIE :

- "...la commission recommande que le projet ne soit **pas réalisé en milieu habité**
- "finaliser l'étude d'impact jugé incomplète sur ...l'étude de bruit, ...sur les effets sur les pratiques agricoles, ...sur la faune aviaire...
- "que les activités de démantèlement prévues à la fin du contrat avec H.Q. soient complètes, **y compris l'équipement souterrain et les bases de béton,** /.../un fond de démantèlement devrait être constitué par le promoteur et déposé en garantie afin d'éviter le transfert de responsabilités vers les proprio fonciers..."

BAPE RAPPORT 190 MARS 2004 MONTS COPPER ET MILLER À MURDOCHVILLE :

- "La consultation devrait se faire **en amont....**"

BAPE RAPPORT 217 SEPTEMBRE 2005 BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU :

- "fixer un cadre de négociation qui s'appliquerait uniformément aux propriétaires fonciers dont le terrain est convoité /.../ déterminer les formes de redevances ou de compensations que les municipalités pourraient obtenir de ce développement."
- "**Une étude devrait** porter en outre sur les limites de la capacité d'intégration de la filière éolienne au réseau électrique québécois ainsi que sur les conditions optimales d'une telle intégration."
- "Sur le plan écologique, la commission est d'avis que le promoteur devrait faire un suivi environnemental d'une durée minimale de 3 ans..."
- "**le développement de la filière éolienne au Québec se fait de façon précipitée et que certains ont qualifié d'anarchique** /.../ il y a lieu de répondre à certaines questions avant d'aller de l'avant avec l'évaluation environnementale de futurs projets de parcs éoliens./.../ définir un cadre de négociation".
- "le Ministère des Affaires Municipales et des Régions devrait encadrer davantage le développement de l'énergie éolienne /.../ en réponse aux préoccupations du milieu. "

- "la constitution d'un fonds destiné à couvrir les coûts des travaux de démantèlement /.../ devrait être obligatoire et faire l'objet d'une fiducie..."

BAPE RAPPORT 232 SEPTEMBRE 2006 MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

- "le projet tel que présenté dans sa version la plus récente **ne peut être réalisé**. Il contrevient clairement à la réglementation en vigueur de la MRC de Rivière du Loup, au point où le tiers des éoliennes y dérogent /.../ élargir la zone d'étude, tenir compte des contraintes du milieu humain et biophysique et **le développer en concertation avec la population et les autorités locales.**"
- "ce projet représente un risque pour le paysage, la faune ailée, le climat sonore, l'agriculture et ne reçoit pas l'appui consensuel de la communauté".
- "...**absence de concertation avec la communauté**".
- "Le modèle actuel d'implantation de parcs éoliens fait en sorte qu'un promoteur se réserve un territoire à priori rentable **sans consulter les municipalités, les MRC ou autres instances locales et régionales**. Ces dernières ne seront informées de la localisation précise du projet qu'au moment où il sera, dans les faits, largement prédéfini par les ententes intervenues entre les propriétaires terriens et le promoteur. /.../ Des ajustements sont nécessaires au processus qui mène à l'implantation de parcs éoliens en terres privées..."
- "Ce programme de suivi devrait inclure la mesure des infrasons./.../ souhaitable que le Ministère du Développement Durable /.../ conjointement avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, **mène une étude** sur les effets des infrasons."
- "le calcul des redevances tirées de l'exploitation d'une ressource naturelle collective /.../ devrait refléter d'une part, la valeur de l'activité économique générée par le parc et d'autre part, les nuisances et les pertes potentielles..."
- "...La commission est d'avis que ce **fonds de démantèlement** devrait faire l'objet d'une fiducie et être alimenté par une cotisation annuelle **dès la mise en service du parc éolien.**"

BAPE RAPPORT 233 SEPTEMBRE 2006 MRC DE MATANE

Pierre André, président de la commission

- "...en raison de la grande préoccupation des participants au BAPE à l'égard de la croissance fulgurante des parcs éoliens /.../ la commission propose un meilleur encadrement de ce développement /.../ élaborer des plans régionaux de développement de la filière éolienne qui seraient définis de concert avec la population".
- "...le développement de la filière éolienne au Québec devrait être mieux encadré, en particulier pour les terres privées."
- "...prendre en compte les effets cumulatif des projets actuels et à venir /.../ Il en va de l'acceptabilité sociale, écologique et économique des projets éoliens."
- "...une entente devrait être conclue entre la municipalité et le Groupe Axor avant l'éventuelle autorisation du projet ..."
- "...le Groupe Axor devrait privilégier les emplacements les plus éloignés des résidences."
- "...les éoliennes situées en milieu agricole devraient être localisées prioritairement sur des sols à faible potentiel, en bordure des champs ou des chemins existants..."
- "...favoriser les zones de plus faible sensibilité visuelle."
- "**...une étude visant les répercussions des éoliennes sur la valeur de revente des propriétés devrait être réalisée...**"
- "...montant requis visant à couvrir les frais d'un éventuel **démantèlement**. La Commission est d'avis que de telles garanties doivent être exigées /.../ **dès la première année d'exploitation.**"
- "**...l'accès à l'information** sur les contrats types /.../ devrait être de mise. L'information devrait être facilement accessible à la population..."
- "...le gouvernement du Québec devrait dans les meilleurs délais, **encadrer** le développement d'éoliennes au Québec sur les **terres privées** et définir, de concert avec la population, des plans régionaux de développement de l'éolien."

BAPE RAPPORT 238 FÉVRIER 2007 CARLETON-SUR-MER

- "...il n'y a pas eu d'analyse globale et intégrée du projet de parc éolien de Carleton-sur-Mer puisque la ligne électrique à 230KV requise pour relier le parc au réseau d'Hydro-Québec n'a pas été évalué dans l'étude

d'impact. La commission considère une telle ligne comme une composante indissociable du projet et elle incite le gouvernement à s'assurer de l'inclusion future de toutes les composantes des projets éoliens dans une seule et même procédure d'évaluation environnementale."

- "...l'examen à la pièce des projets éoliens tel qu'il se pratique actuellement ne favorise pas une approche planifiée, intégrée et concertée du développement éolien au Québec."
- "...plusieurs enjeux communs à l'ensemble des projets éoliens au Québec ne peuvent être **traités que dans le cadre d'un examen global.** /.../ l'harmonisation des réglementations, de la protection des paysages, de l'harmonisation du développement éolien et touristique, de la recherche d'un partage des revenus favorisant davantage le développement régional et local et de l'impact cumulatif des nouvelles lignes de transport d'électricité..."
- "...le gouvernement du Québec a récemment formé un **comité interministériel sur l'éolien**, chargé notamment de **l'harmonisation réglementaire des MRC, du financement des projets, des partenariats** ainsi que de la consultation et de la participation des autochtones. Il a annoncé, en février 2007, une série de mesures destinées à améliorer les conditions entourant le développement de la filière éolienne. Ces mesures visent à **assurer la transparence, l'acceptabilité sociale des projets et leur harmonisation avec les activités présentes et à venir dans le milieu d'accueil.**"
- "...large consultation serait souhaitable /../ réflexion sur le développement de la filière éolienne en fonction d'une vision globale et intégrée. /.../ faciliterait **l'implantation harmonieuse et cohérente** des projets..."
- "...la commission constate que les projets éoliens issus des appels d'offres d'Hydro-Québec contribuent significativement à l'économie de la région durant la période d'implantation. Néanmoins, durant la période d'exploitation, il serait nécessaire que les règles d'encadrement fassent en sorte que le **partage des revenus** contribue davantage à la prospérité régionale et au développement économique durable des communautés locales, tout en favorisant une juste compensation des municipalités qui subissent des impacts."
- "Cependant, la constitution d'un fonds de **démantèlement dès la première année d'exploitation** serait souhaitable pour rassurer la population."

BAPE RAPPORT 255 DÉCEMBRE 2008 GROS-MORNE ET MONTAGNE SÈCHE

- "...ligne de transport d'électricité à 230kv dont la réalisation relève de la Société d'État et n'est **pas assujettie à la procédure d'évaluation** et d'examen des impacts sur l'environnement."
- "...démantèlement des parcs éoliens /.../ retrait des éoliennes et des transformateurs, l'arasement de la couche supérieure des bases de béton au pied des éoliennes ainsi que l'enlèvement des lignes électriques et du poste de raccordement. /.../ le promoteur s'engage à constituer un fond /.../ **provisionné à partir de la 11e année d'exploitation.**"!!!!
- "...audience générique aurait été souhaitable..."
- "...les promoteurs... devraient obligatoirement prévoir une marge de manoeuvre pour le repositionnement éventuel d'éoliennes."
- "...selon la commission, l'état d'avancement des projets au moment de la tenue des portes ouvertes n'aurait **pas permis une contribution significative des population locales à la définition des enjeux et des contraintes du milieu** ainsi qu'à la discussion des pistes de bonification.

Dans les circonstances, **ces populations réagissent davantage aux projets /.../ qu'elles n'agissent sur eux...**".

- "**...il n'y a pas eu d'informations ni de consultations de la population par les autorités municipales.**"
- "En raison de la quiétude des lieux de villégiature et parce que le bruit des éoliennes est différent de celui qui existe à ces endroits, la commission d'enquête constate que, même si le bruit des éoliennes était en deçà du critère de 40dBA du MDDEP, il pourrait être clairement audible et **entraîner une gêne** pour les villégiateurs résidant à l'intérieur ou en bordure des parcs éoliens. Elle constate également que la gêne serait **plus grande si les éoliennes étaient visibles.**"

BAPE RAPPORT 267 MARS 2010 MRC DE L'ERABLE

- "...le projet fait l'objet d'une **controverse** dans son milieu d'accueil, soit dans les 3 municipalités où des éoliennes sont prévues ainsi que dans des municipalités limitrophes de la MRC..."

- "...elles seraient implantées en altérant le paysage ainsi que l'ambiance sonore."
- "...**contexte de surplus d'électricité** prévu pendant plusieurs années et ce, à un coût de revient relativement élevé."
- "...apporterait des redevances locales plus faibles que d'autres projets..."
- "...des **impacts psychosociaux** pourraient perdurer dans la communauté, /.../ la population a été **tardivement informée et consultée...**"
- "...importance, pour les promoteurs, de tenir des **consultations préalables** bien avant celles du BAPE. /.../

Les municipalités qui ont appuyé le projet auraient eu avantage à être vigilantes à cet égard. Le MDDEP devrait examiner, en collaboration avec le MAMROT, la **pertinence d'accélérer la prise en considération des principes du développement durable par les MRC et les municipalités locales, comme le prévoit la Loi sur le Développement durable.**"

- "Des doutes persistent quant à l'ampleur des retombées économiques du projet".
- "...la présence des éoliennes pourrait, éventuellement avoir une **influence négative sur la valeur marchande des résidences, principales ou secondaires**, situées à proximité. /.../ cette situation entraînerait une réduction de la valeur du rôle d'évaluation foncière de certaines municipalités."
- "...**un référendum** constitue une option à considérer pour un conseil municipal qui veut communiquer au décideur gouvernemental la position réelle de sa population sur le projet."

NOUS SOMMES EN 2011 **QUELS SONT LES RÉSULTATS DE TOUTES CES** **CONSULTATIONS ?**

- Depuis 1996, le gouvernement permet toujours l'installation de centrales éoliennes en milieu habité !

- Les fonds de démantèlement demeurent exigés à la 11e année d'exploitation !
- Les études d'impacts sont toujours très incomplètes étant faites par les promoteurs.
- Les études d'impacts n'incluent toujours pas les pylônes et lignes à haute tension dans une seule et même procédure d'évaluation environnementale;
- Les nombreuses études recommandées au fil des ans et portant sur l'impact des projets éoliens sur :
 - . la valeur de revente des propriétés;
 - . les infrasons et sons de basses fréquences;
 - . sur les limites de la capacité d'intégration de la filière au réseau électrique québécois;
 - . sur les effets cumulatifs de tous ces projets sur l'avifaune et les chiroptères;
 ne sont toujours que des intentions.... même après toutes ces années;
- À Rivière-du-Loup on suggérait que le projet ne soit pas réalisé dans sa dernière version et il a été réalisé !
- A chacun de ces rapports la commission relève le peu ou carrément l'absence de consultation et de concertation faite auprès des populations concernées, et rien n'a changé, la population est toujours ignorée et ne peut intervenir qu'au moment ou tout est conclu;
- Plusieurs suivis environnementaux ont été suggérés, quels en sont les résultats concrets ?
- Le MAMROT et autres ministères n'encadrent toujours pas le développement éolien en réponse aux préoccupations du milieu;
- On continue d'implanter des centrales industrielles éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec;
- Les distances séparatrices ne tiennent toujours pas compte des dernières recherches en matière de santé et ne respectent en aucun cas le simple principe de précaution;
- L'accès à l'information n'est toujours pas respecté, les contrats signés en cachette ne sont jamais présentés ouvertement aux municipalités et à la population avant tout début de démarchage. La teneur des projets, leurs emplacements, leur importance et leurs projections pour le futur sont toujours tenus secrets. D'ailleurs il n'y a qu'à voir la difficulté qu'éprouve le

BAPE à recevoir les documents demandés pendant ses audiences et ce autant auprès des promoteurs qu'auprès de toutes les instances gouvernementales;

- Dans le cas du Projet éolien de Saint-Valentin il est clair qu'il est relié au projet de Saint-Cyprien, ne serait-ce que pour les lignes à haute tension et leurs pylônes. On ne peut que constater le silence à ce sujet et ce malgré les mises en garde répétées du BAPE sur le développement à la pièce;
- Il n'y a toujours pas eu d'harmonisation des réglementations entre les différentes MRC. Toujours pas eu d'examen global des enjeux communs à l'ensemble des projets.
- Il n'y a toujours pas eu de "large consultation", ni de large réflexion sur ce développement anarchique.

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire,

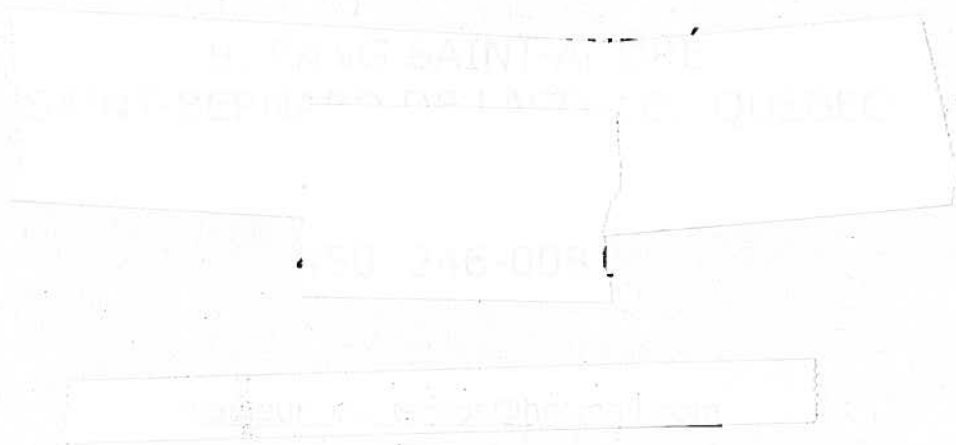
Sans acceptabilité sociale si ce projet va de l'avant, comment pourrions-nous continuer à croire en nos gouvernements et en ses instances ?

**« SI LE CITOYEN SE SENT DÉPOSSÉDÉ
DE SA DÉMOCRATIE, C'EST QU'IL L'EST »**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE
PROJET DE SAINT-VALENTIN

PAR

JOANE MC DERMOTT



LE

LUNDI 28 MARS 2011